

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 821 894 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
04.02.1998 Bulletin 1998/06

(51) Int Cl.⁶: **A45C 13/10**

(21) Numéro de dépôt: **97401738.6**

(22) Date de dépôt: **18.07.1997**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC
NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV RO SI

(72) Inventeur: **Vidal, Frédéric, c/o Hermes Sellier
75008 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Derambure, Christian
Bouju Derambure Bugnion
52, rue de Monceau
75008 Paris (FR)**

(30) Priorité: **22.07.1996 FR 9609162**

(71) Demandeur: **Hermes Sellier
75008 Paris (FR)**

(54) **Fermeoir destiné à un contenant tel qu'un article de maroquinerie ainsi qu'un contenant pourvu d'un tel fermeoir**

(57) Fermeoir destiné à un contenant (1) tel qu'un article de maroquinerie, un sac ou équivalent caractérisé par le fait qu'il comprend :

- une pièce rigide, femelle (8), pourvue d'un trou (9), destinée à être fixée à une première paroi du contenant en étant tournée vers une deuxième paroi et étant susceptible de traverser une découpe (10) de

celle-ci, le trou (9) étant ouvert et dirigé vers l'ouverture du contenant (1) ; et

- une pièce déformable, mâle, en forme de languette (11) destinée à être fixée par une extrémité à la première ou deuxième paroi du contenant (1), et étant susceptible de pénétrer dans le trou (9) de la pièce femelle (8) et d'y rester maintenue sans désengagement intempestif.

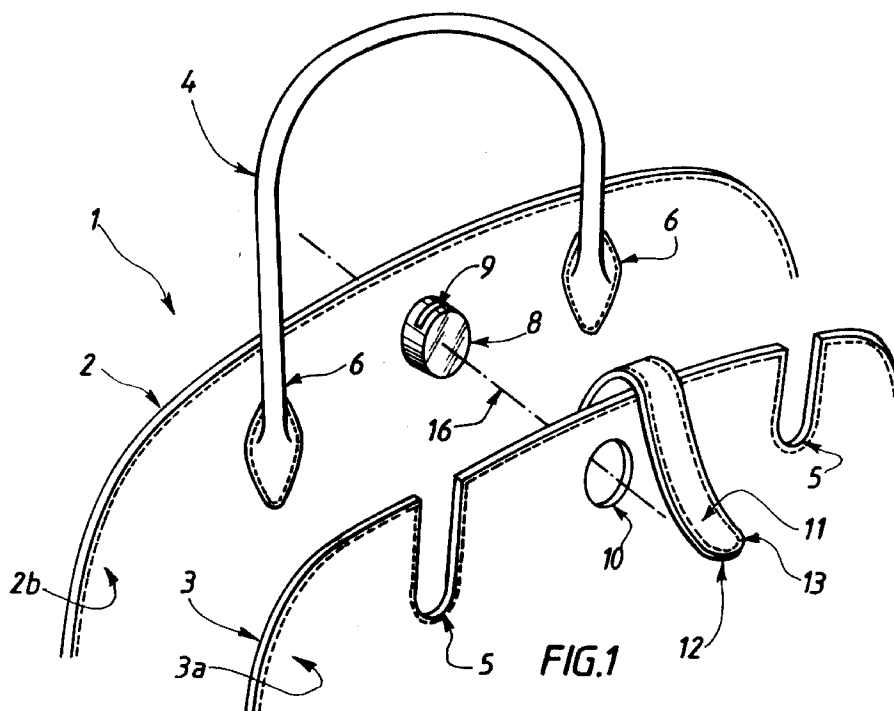


FIG.1

EP 0 821 894 A1

Description

L'invention concerne un fermoir destiné à un contenant tel qu'un article de maroquinerie, un sac ou équivalent, ainsi qu'un contenant pourvu d'un tel fermoir.

Plus particulièrement, l'invention a pour objet un fermoir simple à mettre en oeuvre, discret, en particulier peu visible sur un côté du contenant, et esthétique.

Un tel fermoir comprend en premier lieu une pièce rigide, femelle, pourvue d'un trou, destinée à être fixée à une première paroi du contenant en étant tournée vers une deuxième paroi de celui-ci, et étant susceptible de traverser une découpe de la première paroi, le trou étant ouvert et dirigé vers l'ouverture du contenant. Il comprend en second lieu une pièce déformable, mâle, en forme de languette, destinée à être fixée par une extrémité à la première ou la deuxième paroi du contenant, et étant susceptible de pénétrer dans le trou de la pièce femelle et d'y rester maintenue sans dégagement intempestif.

Le trou de la pièce femelle peut être traversant ou borgne. En section droite transversale, le trou de la pièce femelle peut avoir une forme générale allongée et/ou rectiligne, ou quasi rectiligne, ou incurvée, ou aplatie.

La languette, mâle, bien que déformable, présente une certaine tenue et peut pénétrer dans le trou de la pièce femelle traversant la découpe de la deuxième paroi du contenant, à force ou avec frottement ou avec déformation de manière à assurer le maintien sans dégagement intempestif.

La pièce femelle peut être réalisée ou revêtue de divers matériaux tels que métal, matière plastique ou cuir, utilisés seuls ou en combinaison.

La languette mâle peut être réalisée en divers matériaux tels que métal, matière plastique ou cuir, utilisés seuls ou en combinaison, et peut présenter une surface de contact rugueuse ou antiglissante.

La languette mâle présente par ailleurs une certaine capacité de déformation dans la direction de son épaisseur, et peut comporter une partie extrême libre rigide ou semi-rigide, facilitant l'introduction.

Un tel fermoir est destiné à un contenant tel qu'un article de maroquinerie, un sac ou équivalent.

La pièce femelle du fermoir est fixée à la première paroi du contenant, au voisinage de son bord libre, et est tournée vers la seconde paroi, le trou de la pièce femelle étant ouvert et dirigé vers l'ouverture du contenant.

La languette mâle du fermoir peut être fixée par une extrémité à la première ou la deuxième paroi au voisinage de son bord libre, selon la réalisation considérée.

Dans un mode de réalisation, la languette mâle est fixée par une extrémité à la deuxième paroi, à proximité d'une découpe de cette deuxième paroi susceptible d'être traversée par la pièce femelle du fermoir.

La pièce femelle a une épaisseur supérieure à celle de la deuxième paroi, le trou de la pièce femelle étant positionné de manière à être au moins partiellement ex-

térieur au contenant lorsque la pièce femelle traverse la découpe de la deuxième paroi du contenant.

La découpe de la deuxième paroi peut être un trou débouchant de contour de forme générale complémentaire de celui de la pièce femelle.

Dans un mode de réalisation, le trou de la pièce femelle est traversant et, lorsque le fermoir est en situation de fermeture, la languette mâle traverse totalement le trou de la pièce femelle et saillie de lui par son extrémité libre.

D'autres caractéristiques d'un fermoir et d'un contenant pourvu d'un tel fermoir selon l'invention apparaîtront au cours de la description suivante d'un mode de réalisation, description réalisée en se référant aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'un contenant pourvu d'un fermoir selon l'invention, en position d'ouverture ;
- la figure 2 est une vue en perspective du contenant de la figure 1, le fermoir étant en position de fermeture ;
- la figure 3 est une vue de face du contenant représenté en figures 1 et 2, vu de l'extérieur, du côté de la première paroi de la figure 1, en position d'ouverture, les deux parois rapprochées ;
- la figure 4 est une vue de face du contenant représenté en figures 1 et 2, vu de l'extérieur du contenant, du côté de la deuxième paroi de la figure 1 ;
- la figure 5 est une vue de face du contenant représenté en figures 1 et 2, vu de l'extérieur du contenant, du côté de la première paroi de la figure 1, en position de fermeture ;
- la figure 6 est une vue de face de la seconde paroi du contenant vu de l'extérieur du contenant ;
- la figure 7 est une vue de face de la seconde paroi du contenant vu de l'intérieur du contenant ;
- la figure 8 est une vue de face de la première paroi du contenant vu de l'intérieur du contenant ;
- la figure 9 est une vue agrandie en perspective du fermoir selon l'invention, vu du dessus du contenant ;
- les figures 10, 11 et 12 sont des vues agrandies de dessus du contenant montrant le fermoir en position d'ouverture, les deux parois étant écartées en figure 10, rapprochées en figure 11, le fermoir étant en position de complète fermeture en figure 12.

Le contenant 1, auquel est destiné le fermoir 7, comprend une première paroi 2 et une deuxième paroi 3.

La première paroi 2 comprend une surface 2a tournée vers l'extérieur du contenant 1 et une surface 2b tournée vers l'intérieur du contenant 1.

De même, la deuxième paroi 3 comprend une surface 3a tournée vers l'extérieur du contenant 1 et une surface 3b tournée vers l'intérieur du contenant 1.

D'autres parois, non représentées, complètent le

contenant 1, reliant notamment les parois 2 et 3.

La première paroi 2 porte une anse 4.

Dans le mode de réalisation représenté, l'anse 4 est fixée, par exemple cousue, sur la surface intérieure 2b de la paroi 2, de telle sorte que la fixation soit invisible sur la surface extérieure 2a de la paroi 2.

Dans un autre mode de réalisation, non représenté, l'anse est fixée sur la surface extérieure 2a de la paroi 2, sa fixation étant, en outre, invisible sur la surface intérieure 2b de la paroi 2.

La deuxième paroi 3 comporte au voisinage de son bord libre supérieur, deux entailles 5 destinées à permettre le passage des extrémités 6 de l'anse 4 lorsque le contenant est en situation de fermeture.

Dans un autre mode de réalisation, non représenté, la deuxième paroi 3 est dépourvue d'entailles et peut comporter une anse fixée, par exemple cousue, sur la surface intérieure 3b de la paroi 3 de telle sorte que la fixation soit invisible sur la face extérieure 3a de la paroi 3.

Le contenant 1 peut comprendre une seule anse fixée sur la surface intérieure 2b, 3b ou extérieure 2a, 3a des parois 2 ou 3 respectivement, la fixation étant, le cas échéant, invisible sur la surface de ladite paroi opposée à la surface de fixation.

Dans le mode de réalisation tel que le contenant comprend une seule anse fixée sur une première paroi 2, ou deuxième paroi 3, respectivement, la deuxième 3 ou première paroi 2 qui ne porte pas d'anse peut comporter, au voisinage de son bord libre supérieur au moins une entaille destinée à permettre le passage d'au moins une extrémité de l'anse lorsque le contenant est en situation de fermeture.

Dans un autre mode de réalisation, non représenté, le contenant 1 peut comprendre deux anses fixées sur les surfaces intérieures 2b, 3b ou extérieures 2a, 3a des parois 2 ou 3 respectivement.

Les parois 2 et 3 peuvent être réalisées en un matériau ou un groupe de matériaux choisi parmi le cuir, les matières plastiques, les tissus.

Dans un mode de réalisation, les parois 2 et 3 sont formées chacune de deux bandes de cuir cousues au voisinage de leur contour.

On décrit maintenant plus particulièrement le fermoir 7 adapté au contenant 1.

Le fermoir 7 comprend tout d'abord une pièce femelle 8, rigide pourvue d'un trou 9.

La pièce femelle 8 est fixée rigidement sur la surface intérieure 2b de la paroi 2, dans le mode de réalisation représenté, de telle sorte que la fixation soit invisible sur la surface extérieure 2a de la paroi 2.

Dans un autre mode de réalisation, non représenté, la pièce femelle 8 est fixée sur la surface intérieure 3b de la paroi 3, de telle sorte que la fixation soit invisible sur la surface extérieure 3a de la paroi 3.

Dans le mode de réalisation représenté, le trou 9 de la pièce femelle 8 du fermoir 7 est traversant.

Dans un autre mode de réalisation, non représenté,

ce trou est borgne.

Le trou 9 a, en section droite transversale, une forme générale allongée, rectiligne ou quasi rectiligne.

Dans un autre mode de réalisation, ce trou a, en section droite transversale, une forme générale incurvée.

La pièce femelle 8 peut être réalisée ou revêtue avec du métal, une matière plastique, du cuir, du tissu.

La pièce femelle 8 a une épaisseur supérieure à celle de la paroi 3 qui lui fait face, de telle sorte que le trou 9 saille au moins partiellement à l'extérieur du contenant lorsque les parois 2 et 3 sont rapprochées, en situation de fermeture du contenant 1.

A cette fin, le fermoir 7 comprend une découpe 10 sur la paroi 3, sous la forme d'un trou débouchant de contour de forme complémentaire à celui de la pièce femelle 8.

Ainsi, en situation de fermeture du contenant 1, la pièce femelle 8 traverse la découpe 10 de sorte que le trou 9 saille, au moins partiellement, à l'extérieur du contenant 1.

Dans un autre mode de réalisation, non représenté, la pièce femelle est fixée sur la surface intérieure 3b de la paroi 3 et la découpe 10 est réalisée dans la paroi 2.

Le fermoir 7 comprend en outre une languette 11, mâle, susceptible de pénétrer dans le trou 9 de la pièce femelle 8 par son extrémité libre 12, et d'y rester maintenue sans désengagement intempestif.

La languette 11, bien que déformable, présente une certaine tenue. Elle peut être réalisée en divers matériaux comme le cuir, les matières plastiques, les tissus.

Dans une forme de réalisation, la languette 11 est formée de deux bandes de cuir cousues.

L'extrémité libre 12 de la languette 11 présente une courbure 13 facilitant son introduction dans le trou 9.

La languette 11 a, en section transversale, une forme générale aplatie.

Le trou 9 de la pièce femelle 8 et/ou la languette 11 présente une surface de contact rugueuse ou antiglissante.

La languette 11 présente une certaine capacité de déformation élastique dans la direction de son épaisseur, son extrémité libre 12 étant par ailleurs rigide ou semi-rigide.

L'extrémité 14 opposée à l'extrémité 12 de la languette 11 est, dans le mode de réalisation représenté, fixée à la deuxième paroi 3, sur sa face intérieure 3b.

Cette extrémité 14 présente une forme d'oeillet 15 dont le contour intérieur est sensiblement identique au contour de la découpe 10.

Ainsi, dans le mode de réalisation représenté, la pièce femelle 8 du fermoir 7 traverse l'oeillet 15 de l'extrémité 14 et la découpe 10 de la paroi 3 lorsque le contenant est en situation de fermeture.

L'épaisseur de la languette 11 et de la paroi 3, ainsi que l'épaisseur de la pièce femelle 8, mesurées suivant l'axe 16 de la figure 1 sont choisies telles que le trou 9 de la pièce femelle 8 saille au moins partiellement à l'ex-

térieur du contenant 1 lorsque celui-ci est en situation de fermeture, la languette 11 étant alors apte à coopérer notamment, à traverser, par son extrémité libre 12, le trou 9.

Dans un autre mode de réalisation, non représenté, l'extrémité 14 de la languette 11 est fixée sur la paroi 2, sur sa face interne 2b ou externe 2a.

Dans le mode de réalisation non représenté tel que la languette 11 est fixée sur la face interne 2b de la paroi 2, l'extrémité 14 de la languette 11 peut avoir une forme d'oeillet dont le contour interne est sensiblement de même forme que le contour de la pièce femelle 8, fixée elle aussi sur la face interne 2b de la paroi 2.

Dans le mode de réalisation représenté, les entailles 5 réalisées sur la paroi 3 sont agencées de telle sorte que la pièce femelle 8 puisse être d'épaisseur minimum.

En effet, l'épaisseur des extrémités 6 de la poignée 4 ne conditionne pas l'épaisseur de la pièce femelle 8, les extrémités de la poignée 4 traversant les entailles 5.

L'épaisseur de la pièce femelle 8, dans le mode de réalisation représenté, doit être telle que, lorsqu'elle traverse l'oeillet 15 et la découpe 10 de la paroi 3, le trou 9 saille au moins partiellement vers l'extérieur du contenant 1, l'extrémité libre 12 de la languette 11 étant apte à pénétrer dans le trou 9, en situation de fermeture du contenant 1.

L'utilisation d'un fermoir selon l'invention est aisée. Ainsi, pour passer en situation de fermeture, il convient de :

- rapprocher les parois 2 et 3 portant respectivement la pièce femelle 8, la découpe 10 et la languette 11 du fermoir 7 dans le mode de réalisation représenté ;
- introduire la pièce femelle 8 dans la découpe 10 et maintenir les deux parois dans une position telle que le trou 9 de la pièce femelle 8 saille vers l'extérieur du contenant ;
- tout en maintenant les deux parois dans ladite position, introduire l'extrémité libre 12 de la languette 11 dans le trou 9 de la pièce femelle 8 jusqu'à ce que l'extrémité libre traverse complètement la pièce 8, dans le mode de réalisation tel que le trou 9 est traversant, ou atteigne l'extrémité du trou 9 si ce trou est borgne ;
- relâcher les deux parois 2 et 3.

Le maintien de la languette 11 dans le trou 9 de la pièce 8 est alors assuré notamment par :

- la tendance naturelle qu'ont les parois 2 et 3 à s'écarter, la deuxième paroi venant ou ayant tendance à venir s'appliquer contre la face interne de la languette 11,
- le fait que la languette 11 présente une surface de contact rugueuse ou antiglissante,

et/ou

- le fait que le trou 9 de la pièce femelle 8 présente une surface de contact rugueuse ou antiglissante.

Pour passer en situation d'ouverture, il convient de :

- retirer la languette 11 du trou 9 de la pièce 8, cette opération étant éventuellement facilitée en serrant les deux parois 2 et 3 l'une contre l'autre ;
- lorsque la languette 11 est complètement retirée, le cas échéant écarter les deux parois 2 et 3 l'une de l'autre.

Les formes des éléments 8, 10, 15 vues dans un plan perpendiculaire à l'axe 16 peuvent être circulaires, elliptiques, carrées, rectangulaires, polygonales ou équivalents.

Il en va de même pour le trou 9 de la pièce femelle 8 qui peut être cylindrique, torique ou équivalent, la languette 11 ayant une section de forme complémentaire.

Revendications

1. Fermoir destiné à un contenant (1) tel qu'un article de maroquinerie, un sac ou équivalent caractérisé par le fait qu'il comprend :

- une pièce rigide, femelle (8), pourvue d'un trou (9), destinée à être fixée à une première paroi du contenant en étant tournée vers une deuxième paroi et étant susceptible de traverser une découpe (10) de celle-ci, le trou (9) étant ouvert et dirigé vers l'ouverture du contenant (1) ; et
- une pièce déformable, mâle, en forme de languette (11) destinée à être fixée par une extrémité (14) à la première ou deuxième paroi du contenant (1), et étant susceptible de pénétrer dans le trou (9) de la pièce femelle (8) et d'y rester maintenue sans désengagement intempestif.

2. Fermoir selon la revendication 1 caractérisé par le fait que le trou (9) de la pièce femelle (8) est traversant.

3. Fermoir selon la revendication 1 caractérisé par le fait que le trou (9) de la pièce femelle (8) est borgne.

4. Fermoir selon les caractéristiques 1 à 3 caractérisé par le fait que le trou (9) a, en section droite transversale, une forme générale allongée.

5. Fermoir selon la revendication 4 caractérisé par le fait que le trou (9) a, en section droite transversale, une forme générale rectiligne ou quasi rectiligne.

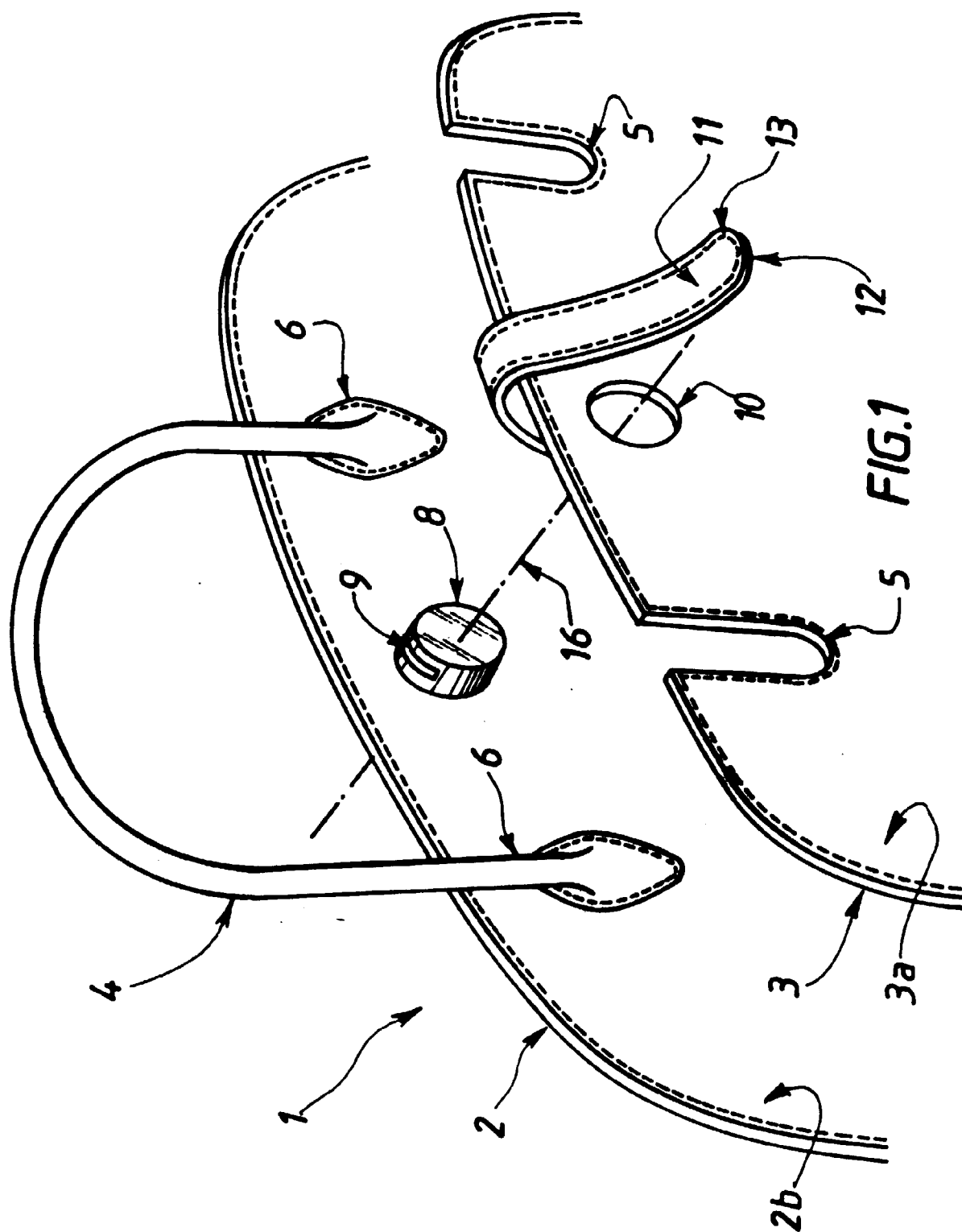
6. Fermoir selon la revendication 4 caractérisé par la

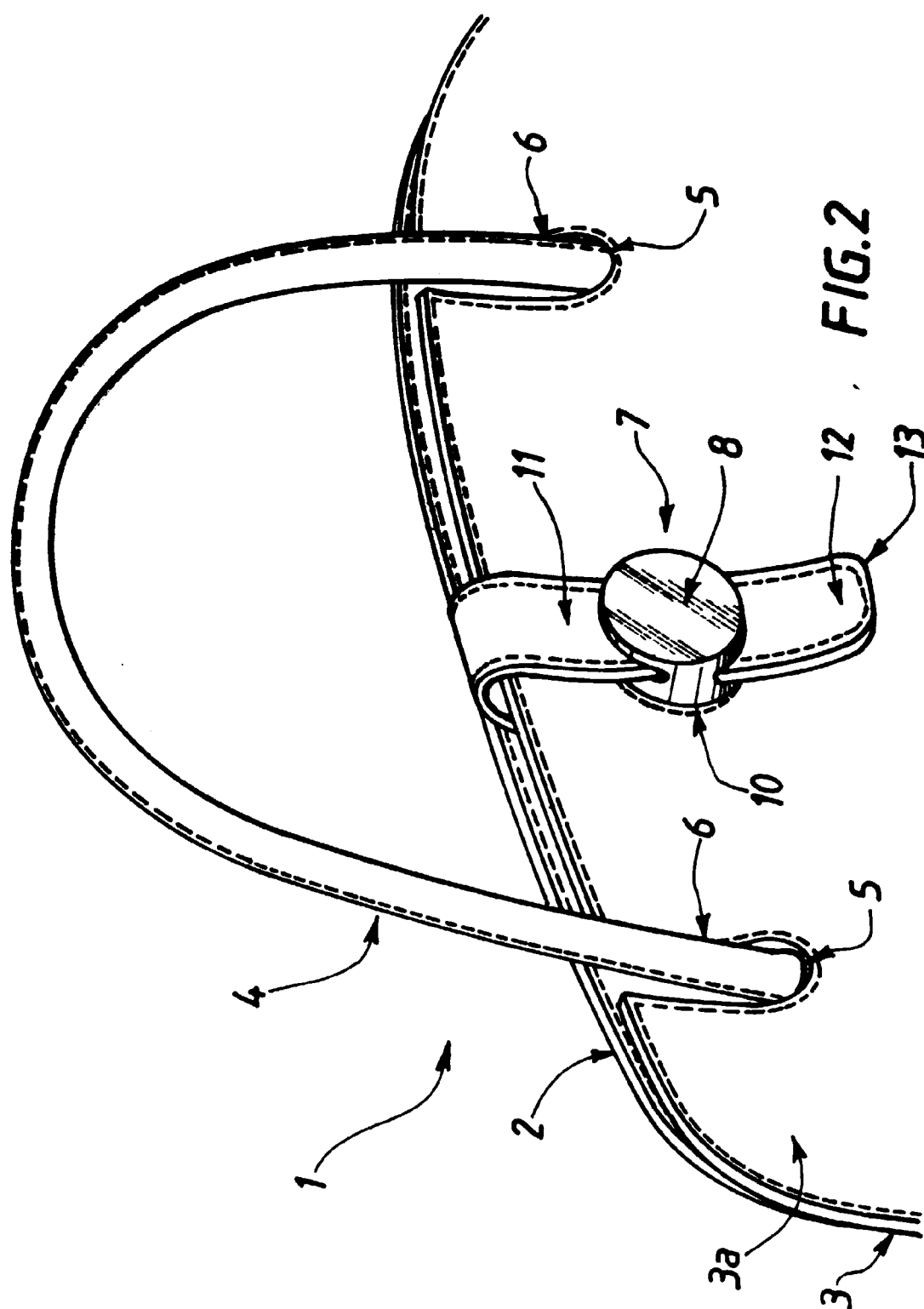
fait que le trou (9) a, en section droite transversale, une forme générale incurvée.

7. Fermeoir selon les revendications 1 à 6 caractérisé par le fait que la languette (11) a en section droite transversale une forme générale aplatie. 5
8. Fermeoir selon, les revendications 1 à 7 caractérisé par le fait que la languette (11), bien que déformable, présente une certaine tenue. 10
9. Fermeoir selon les revendications 1 à 8 caractérisé par le fait que la languette (11) peut pénétrer dans le trou (9) de la pièce femelle (8) traversant la découpe (10) à force ou à frottement ou avec déformation de manière à assurer le maintien sans désengagement intempestif. 15
10. Fermeoir selon les revendications 1 à 9 caractérisé par le fait que la pièce femelle (8) est réalisée ou revêtue de métal, matière plastique, cuir. 20
11. Fermeoir selon les revendications 1 à 10 caractérisé par le fait que la languette mâle (11) est réalisée en cuir, matière plastique, tissus. 25
12. Fermeoir selon les revendications 1 à 11 caractérisé par le fait que le trou (9) de la pièce femelle (8) et/ou la languette mâle (11) présente une surface de contact rugueuse ou antiglissante. 30
13. Fermeoir selon les revendications 1 à 12 caractérisé par le fait que la languette (11) présente une certaine capacité de déformation élastique dans la direction de son épaisseur. 35
14. Fermeoir selon les revendications 1 à 13 caractérisé par le fait que la languette (11) mâle comporte une partie extrême libre (12) rigide ou semi rigide. 40
15. Contenant tel qu'un article de maroquinerie, un sac ou équivalent caractérisé par le fait qu'il comporte un fermeoir (7) selon les revendications 1 à 14.
16. Contenant selon la revendication 15 caractérisé par le fait que la pièce femelle (8) est fixée à une première paroi du contenant, au voisinage de son bord libre, et est tournée vers une deuxième paroi, le trou (9) de la pièce (8) étant ouvert et dirigé vers l'ouverture du contenant (1); la languette mâle (11) est fixée par une extrémité (14) à la première ou la deuxième paroi au voisinage de son bord libre. 45 50
17. Contenant selon la revendication 16 caractérisé par le fait que la languette mâle (11) est fixée par une extrémité (14) à la deuxième paroi, au voisinage de son bord libre, à proximité d'une découpe (10) de cette paroi susceptible d'être traversée par la pièce

femelle (8).

18. Contenant selon la revendication 16 ou 17 caractérisé par le fait que la pièce femelle (8) a une épaisseur supérieure à celle de la deuxième paroi, le trou (9) étant positionné de manière à être au moins partiellement extérieur au contenant (1) lorsque la pièce femelle (8) traverse la découpe (10) de la seconde paroi.
19. Contenant selon les revendications 16 à 18 caractérisé par le fait que la découpe (10) est un trou débouchant de contour de forme générale complémentaire de celui de la pièce femelle (8).
20. Contenant selon les revendications 15 à 19 caractérisé par le fait que le trou (9) de la pièce femelle (8) est traversant lorsque le fermeoir (7) est en situation de fermeture, la languette (11) traverse totalement le trou (9) et saille de lui par son extrémité libre (12).
21. Contenant selon les revendications 15 à 20 caractérisé par le fait que la seconde paroi a tendance à s'écarter de la première paroi, la seconde paroi venant ou ayant tendance à venir s'appliquer contre la face interne de la languette (11) en la maintenant dans le trou (9) de la pièce femelle (8).





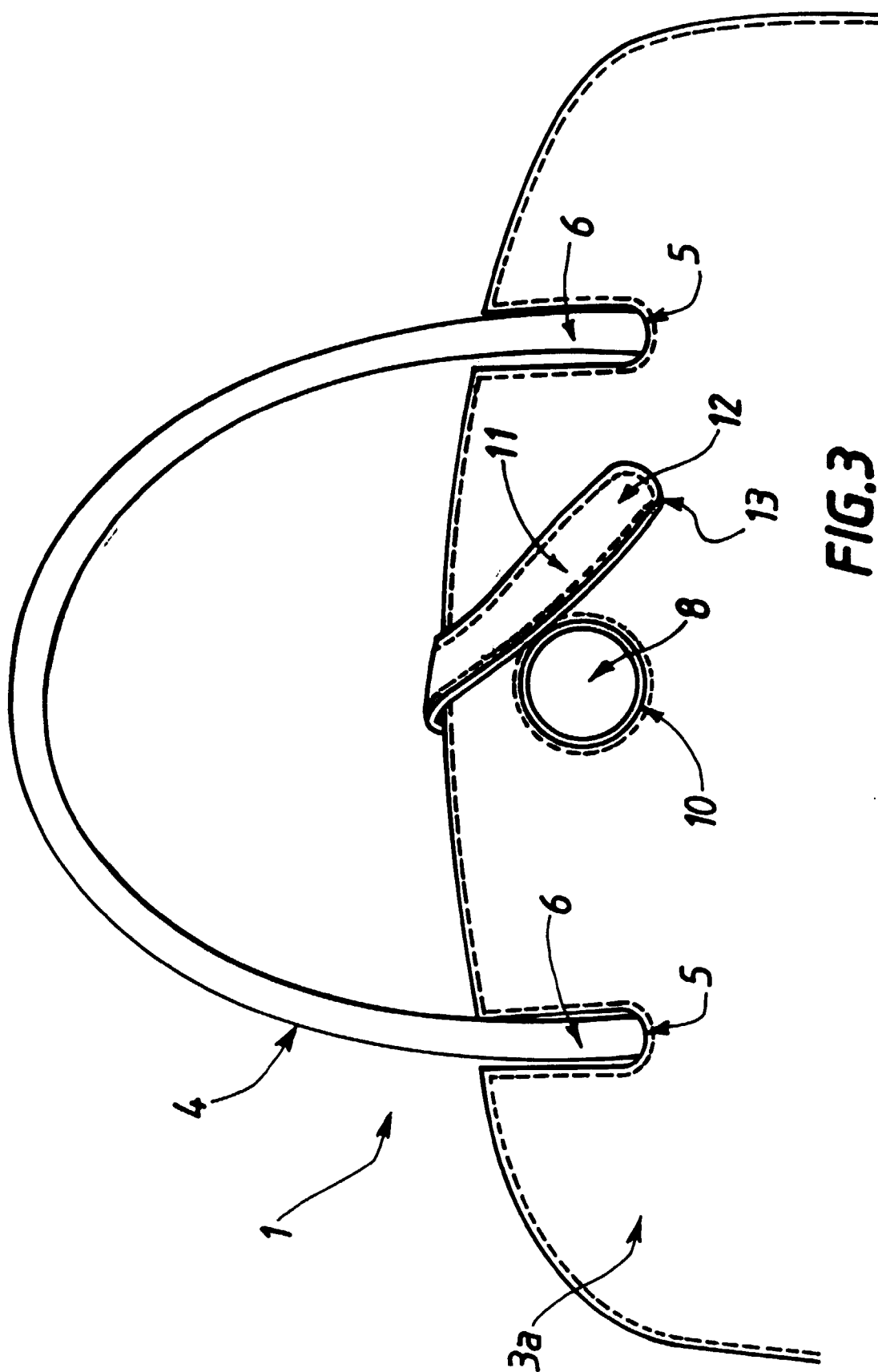


FIG. 3

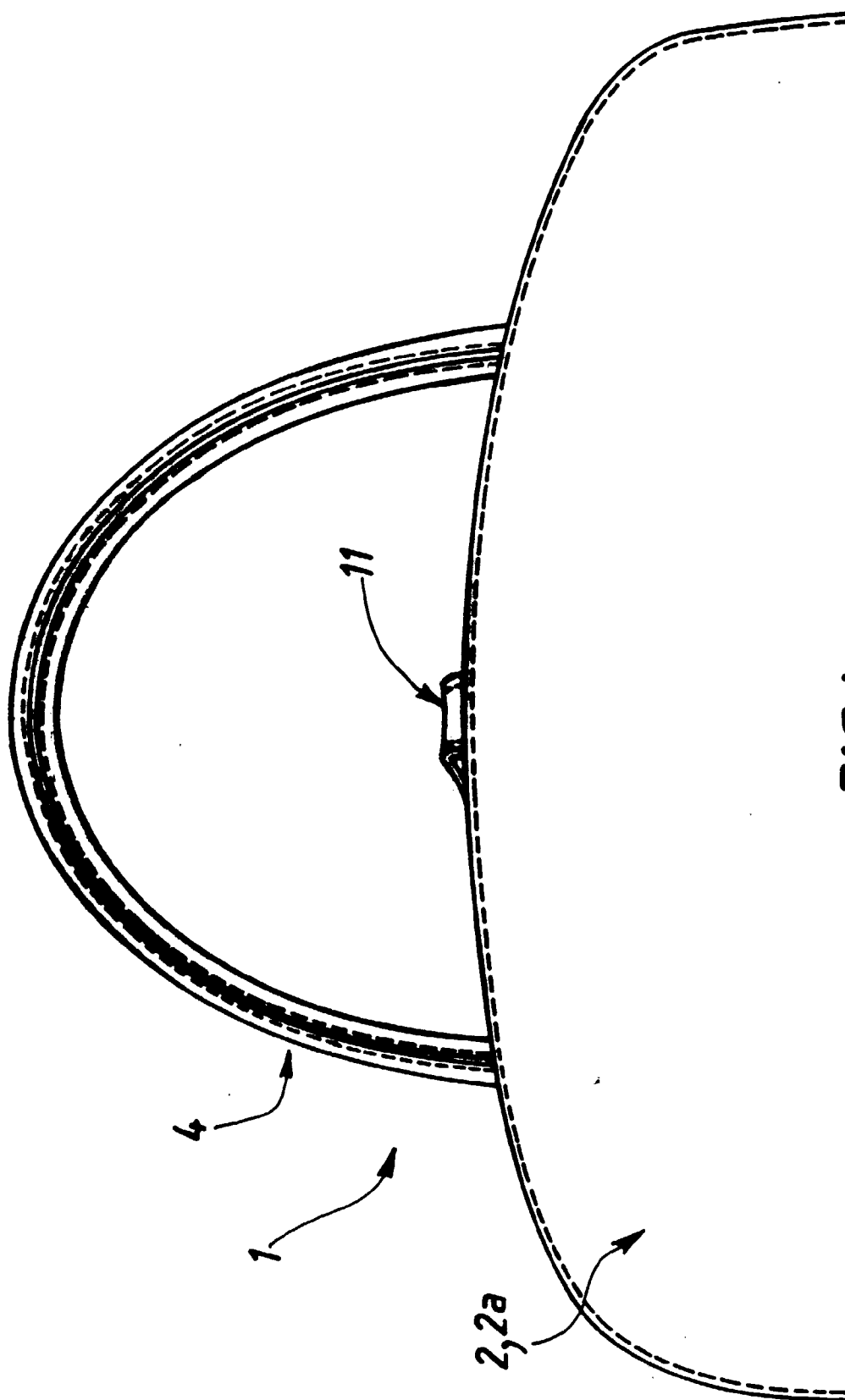
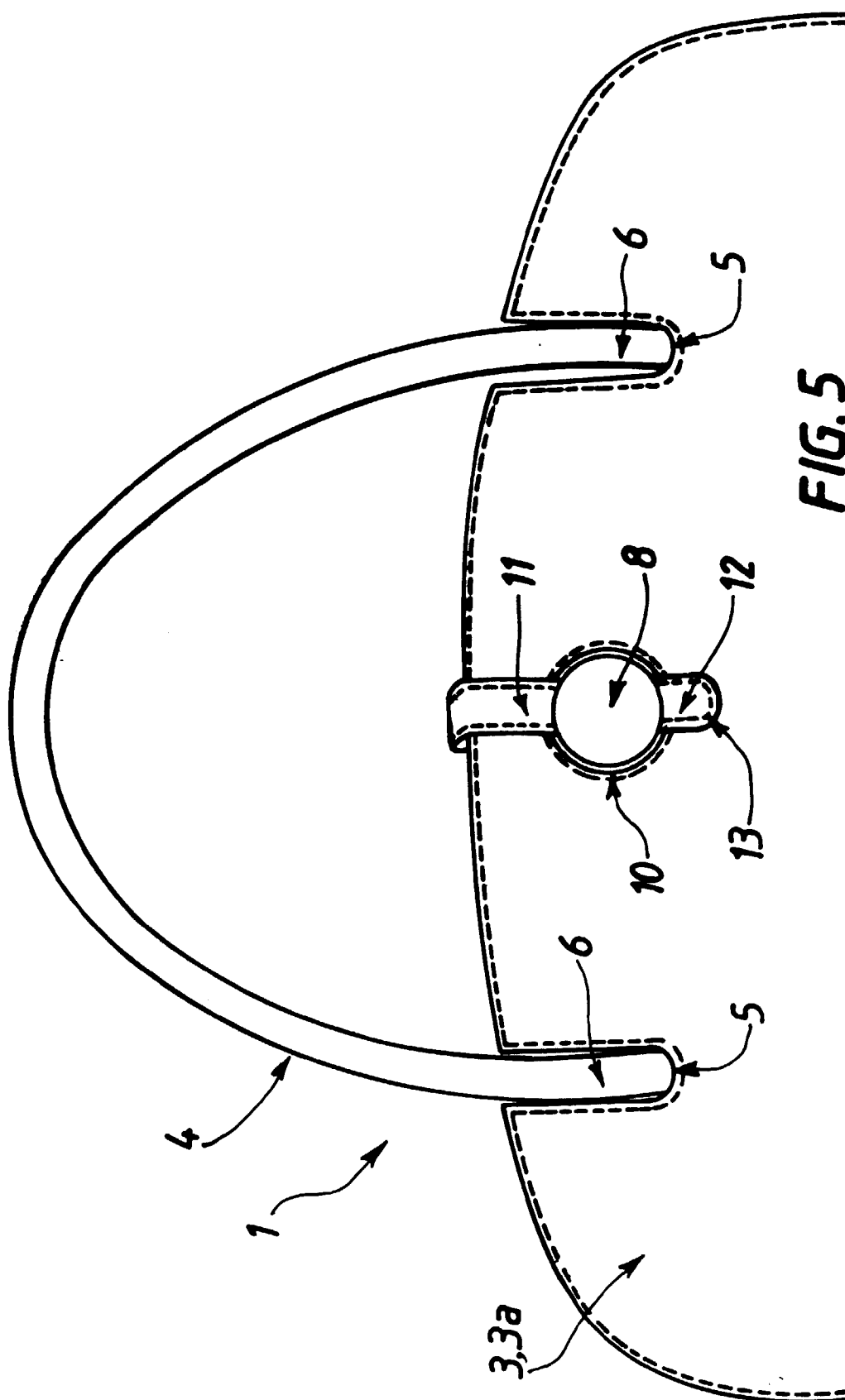


FIG. 4



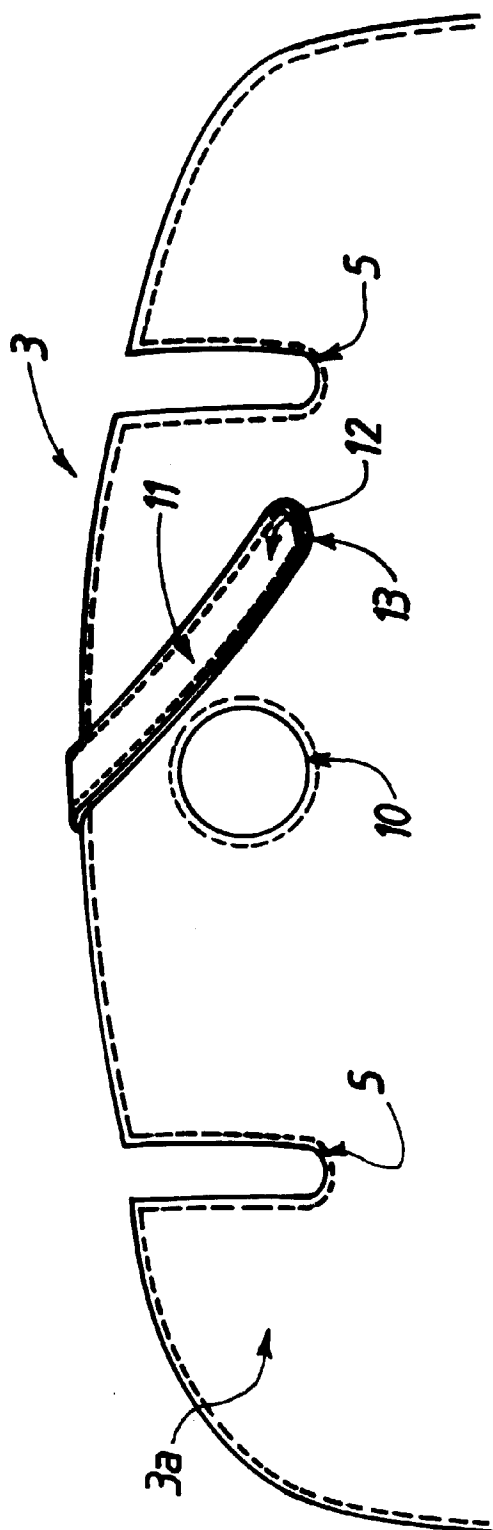


FIG. 6

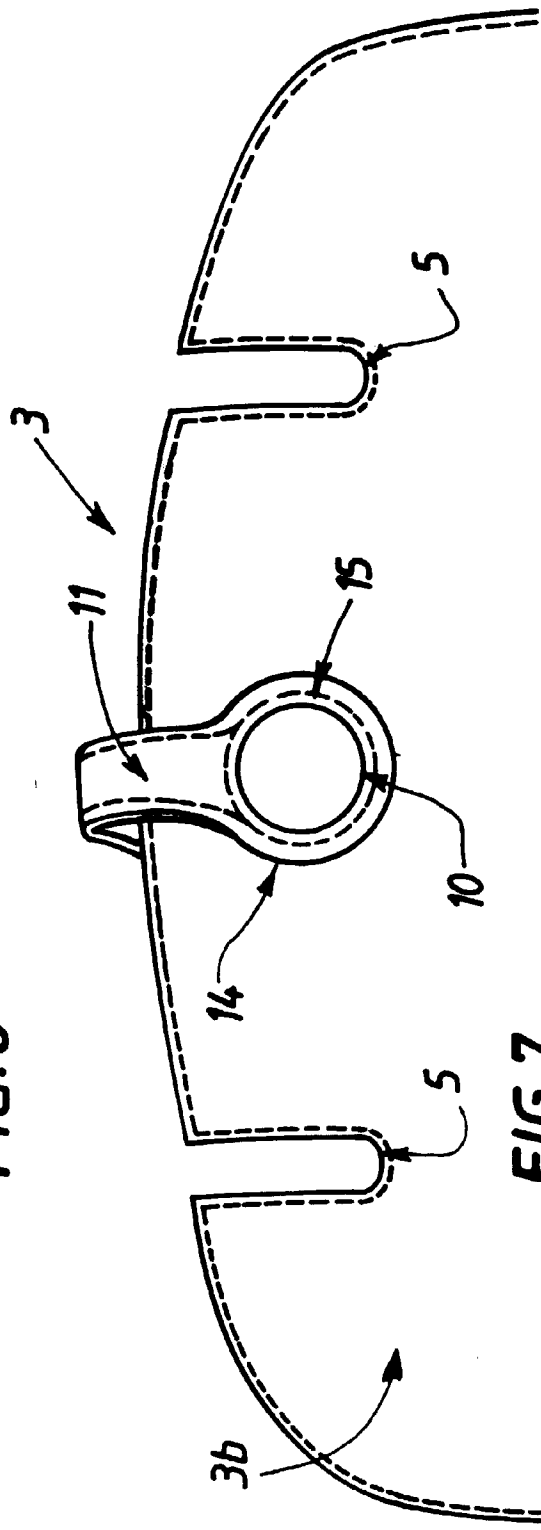
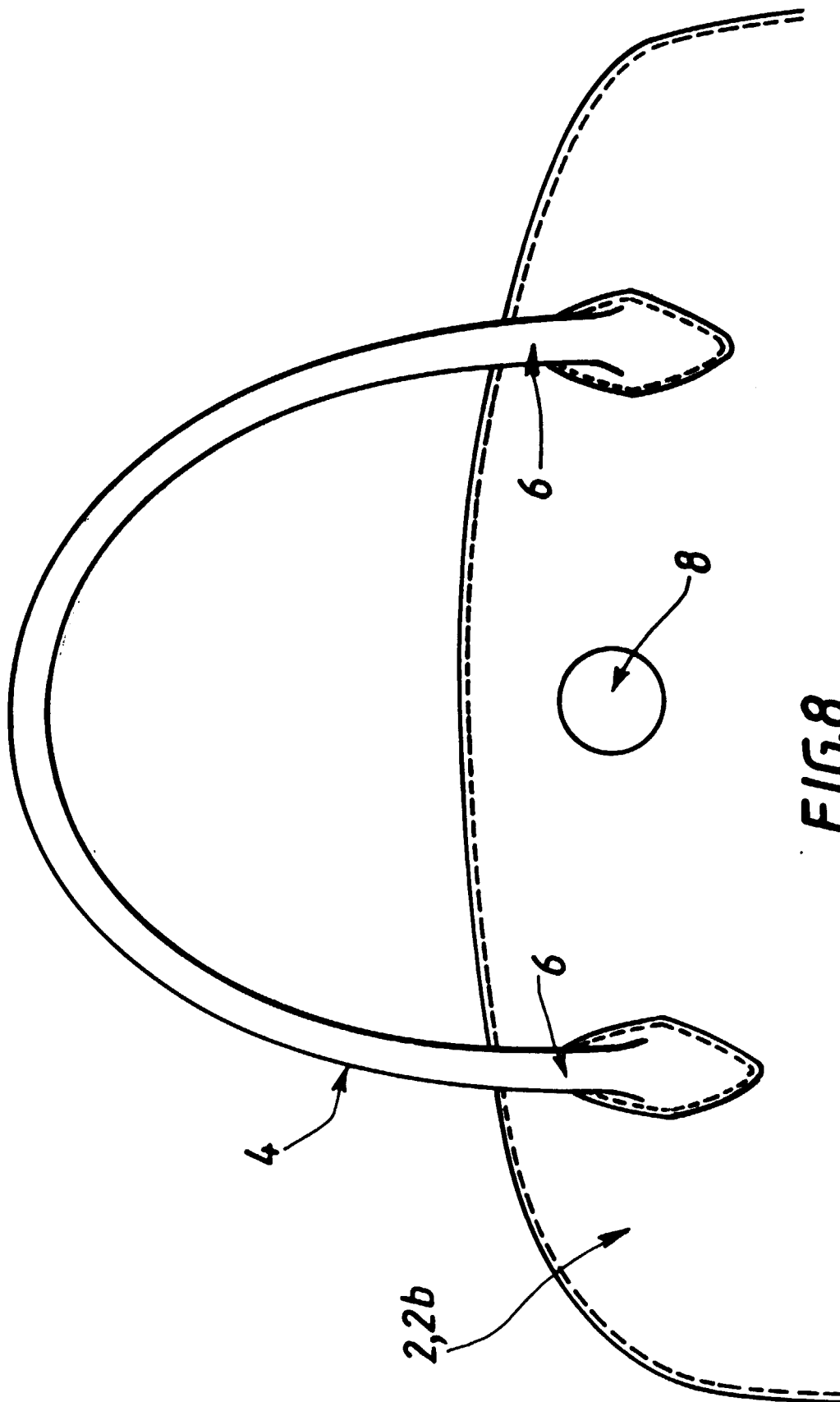
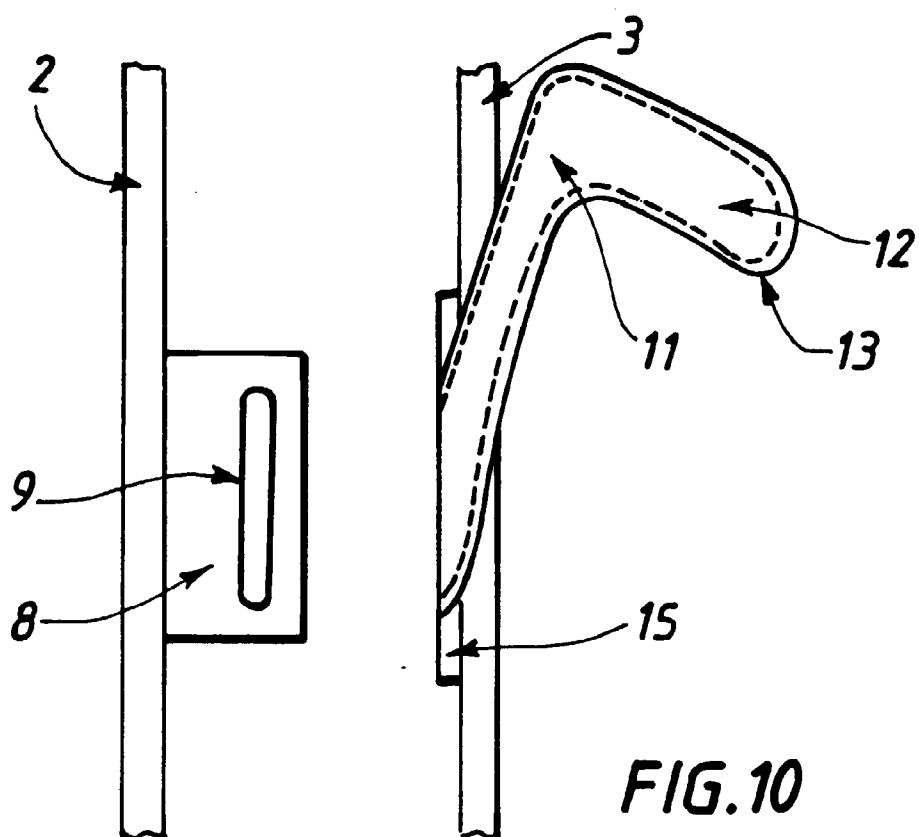
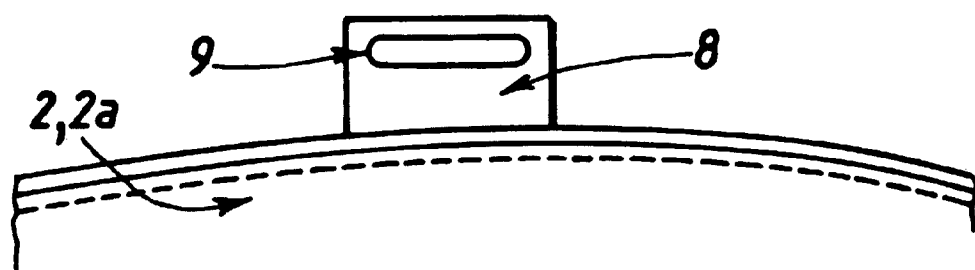
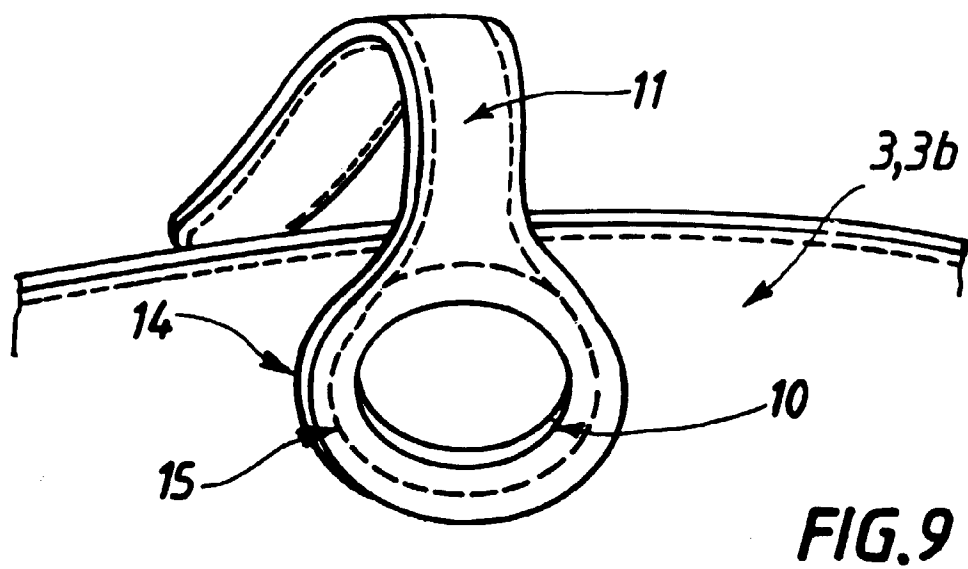


FIG. 7





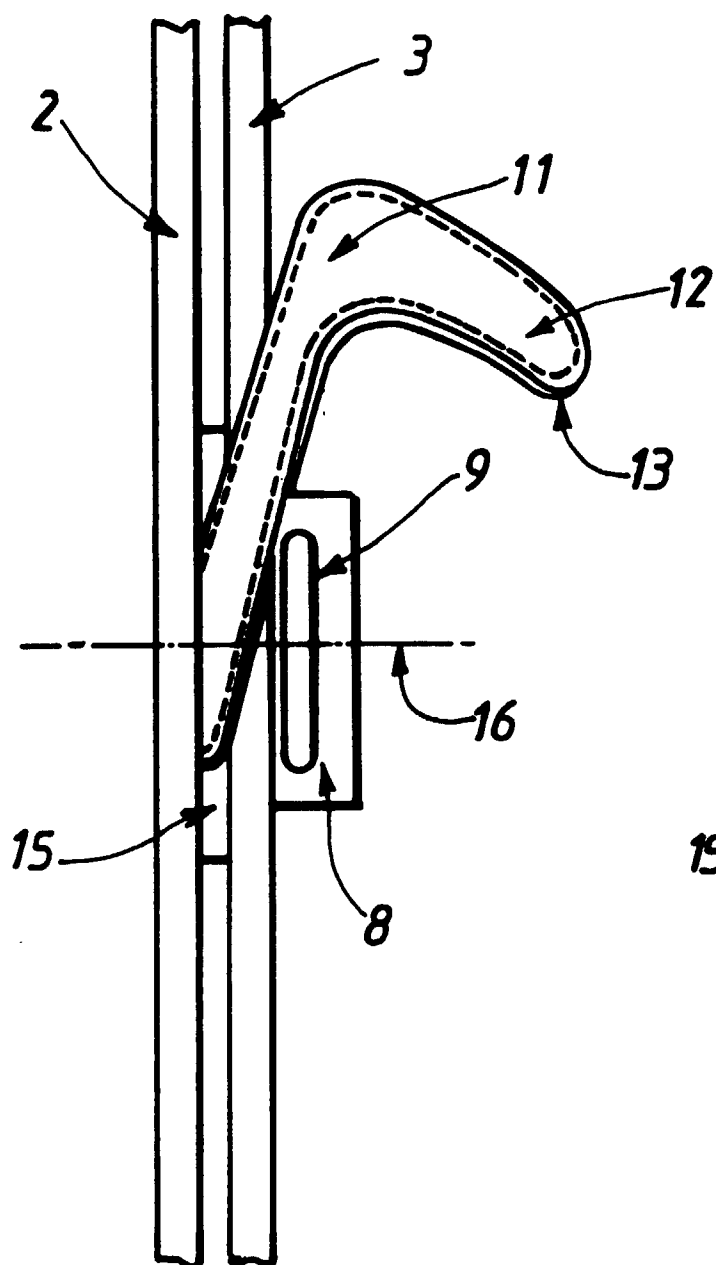


FIG. 11

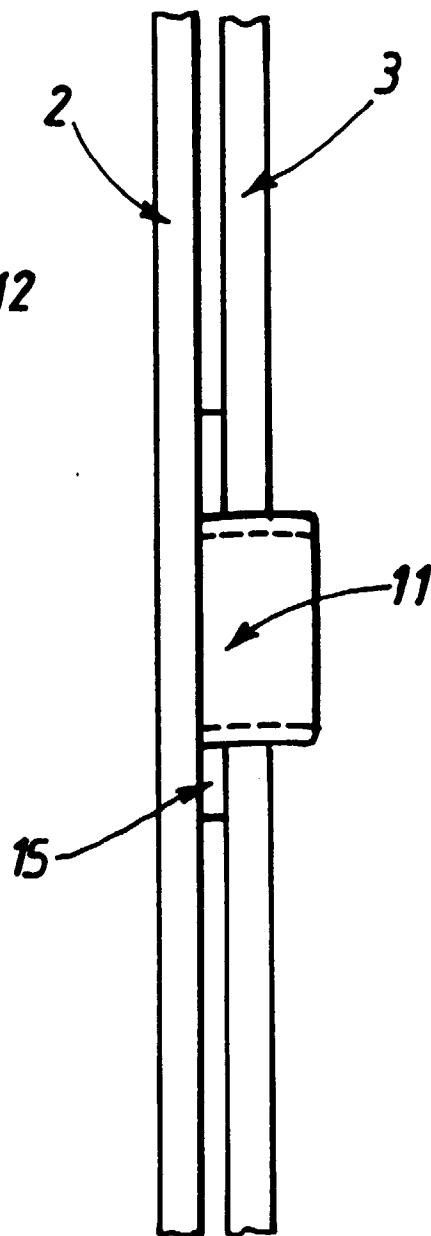


FIG. 12



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 97 40 1738 .6

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	US 2 366 069 A (STEIN) * le document en entier * ---	1-5,7-9, 11-15	A45C13/10
A	US 2 550 199 A (MOSS) * colonne 1, ligne 53 - colonne 2, ligne 5; figures * ---	1-3,5,7, 9-11,14, 15	
A	GB 552 470 A (LEE) ---		
A	FR 1 237 877 A (HERMÈS) -----		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A45C E05B B65D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		2 octobre 1997	Verdoody, S
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03/92 (P04C02)